

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



La phase complémentaire

**Formulation des vœux
du 16 juin au 10 septembre 2020
Dernières réponses le 12 septembre 2020**

La procédure complémentaire de Parcoursup

EN BREF

Qui peut participer ?

- ✓ Les candidats en attente de place sur la phase principale
- ✓ Les candidats refusés lors de la phase principale
- ✓ Les candidats qui ont reçu des propositions d'admission en phase principale
- ✓ Les candidats qui n'avaient pas validé leur dossier le 2 avril 2020
- ✓ Les candidats qui ne sont pas inscrits sur Parcoursup

Quelles sont les dates à retenir ?



Période pour vous inscrire à la phase complémentaire et faire vos vœux.



Vous avez deux jours pour répondre aux propositions d'admission.



Vous n'avez plus qu'une journée pour accepter ou refuser une proposition.



Vous ne pouvez pas faire plus de dix vœux.

Où peut-on faire ses vœux ?

Directement via la carte interactive de Parcoursup.

Quelles formations sont disponibles ?

Toutes celles où il reste encore des places vacantes.

Le nombre de places offertes est réactualisé tous les jours.

Phase principale VS phase complémentaire

Le calendrier de la procédure complémentaire se superpose à celui de la phase principale d'admission qui court jusqu'au 17 juillet.

La phase complémentaire vous permet de doubler vos chances pour obtenir la formation souhaitée.

En revanche, si vous obtenez une proposition d'admission dans chacune des deux phases, vous ne pouvez en conserver qu'une seule.

La phase complémentaire offre aux candidats la possibilité de formuler des nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles. C'est une réelle opportunité, en particulier pour les candidats qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission. Elle débute le 16 juin 2020.

La phase complémentaire s'adresse à tous les candidats.

Elle concerne en priorité les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale : les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux au 19 mai 2020 et les candidats « en attente » pour tous leurs vœux.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale peuvent faire de nouveaux vœux en phase complémentaire dans des formations qui les intéressent davantage et qui ont encore des places disponibles.

Les candidats inscrits sur Parcoursup qui n'ont pas confirmé de vœux au 2 avril 2020 et les candidats qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup peuvent également participer à la phase complémentaire (ils devront alors s'inscrire sur Parcoursup).

A noter : A l'exception des candidats des lycées français à l'étranger (réseau AEF), les candidats dont les études en France sont soumises à l'obtention d'un visa en raison de leur nationalité et qui n'en disposent pas le 16 juin 2020, ne peuvent pas formuler de vœux pendant la phase complémentaire.

Si vous avez déjà reçu des propositions d'admission en phase principale, vous pouvez tout de même formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire. **Mais si vous faites un vœu en phase complémentaire et recevez une proposition d'admission, vous devrez choisir entre la proposition reçue en phase principale et la proposition formulée en phase complémentaire.** En revanche, **vous ne pouvez pas candidater à nouveau pour une formation dans un établissement dans lequel vous aviez déjà postulé en phase principale.**

Pour vous aider, fiez-vous à la liste des formations similaires disponibles sur la carte interactive de Parcoursup. La phase complémentaire est là pour vous ouvrir des opportunités.

Concrètement, pour formuler de nouveaux vœux en phase complémentaire, connectez-vous à [votre dossier sur Parcoursup](#). Vous y trouverez un onglet spécifique qui vous permettra d'ajouter un vœu à partir de la carte interactive des formations. Comme lors de la phase principale, vous devrez rédiger un projet de formation motivé pour chacun de vos vœux. **Vous pouvez en formuler jusqu'à dix dans des formations sélectives ou non.**

Une fois vos nouveaux vœux formulés, les formations ont huit jours pour vous répondre. **De votre côté, quand vous recevez une proposition d'admission en phase complémentaire, vous avez trois jours pour y répondre. Mais à partir du 15 août et jusqu'au 12 septembre, vous aurez jusqu'au lendemain pour vous décider.**

Une occasion accélérée d'avoir encore des propositions. L'important est de bien répondre à toutes les propositions d'admission en les acceptant ou en les refusant, mais en respectant chacune des dates limites fixées dans Parcoursup. Restez connecté : chaque candidat reçoit une alerte par mail, texto ou sur son application (s'il l'a téléchargée) le premier jour où il obtient une proposition d'admission. De même, le dernier jour, une notification vous alertera qu'il ne vous reste plus que 24 heures pour choisir.

Calendrier de la phase complémentaire.

La phase complémentaire se déroule du **16 juin au 13 septembre 2020** à 21h59 (heure de Ouaga).

A noter : vous pouvez formuler des vœux **jusqu'au 10 septembre 2020** à 21h59 (heure de Ouaga).

Les dernières propositions d'admission sont envoyées le 12 septembre 2020.

En bref!

Phase complémentaire :

- Elle permet de formuler des nouveaux vœux (10 vœux)
- Les vœux pour la phase complémentaire ne concernent que les formations disposant de places vacantes
- Les vœux peuvent être effectués au fur et à mesure de cette phase, de nouvelles formations peuvent apparaître au fur et à mesure de la procédure
- Un candidat ne peut pas postuler une nouvelle fois sur une formation dans un établissement qui l'a déjà refusé en phase principale

PROFIL SCOLARITE **VŒUX** ADMISSION

Vœux : Vœux en apprentissage **Vœux en phase complémentaire** Ma préférence Année de césure

Avant de saisir vos vœux, consultez la vidéo : [La phase complémentaire sur Parcoursup](#)

Vous avez 2 vœux comptabilisés sur un nombre maximum de 10 en phase complémentaire.

Vous pouvez renoncer à un vœu tant que la formation ne vous a pas répondu, il ne sera plus comptabilisé dans les 10 vœux possibles et vous pourrez ainsi en effectuer un nouveau.

La liste des formations disponibles en phase complémentaire évolue régulièrement en fonction des places qui se libèrent, et ce jusqu'au 11 septembre 2018.

Les formations sur lesquelles l'établissement ne s'est pas encore prononcé.

Formation	Type	Décision de la formation	Etat	Action
✪ I.I.T de Chalon-Sur-Saône DUT - Producton - Gèrie industriel et maintenance	DUT		Dossier en cours d'examen	Détails
✪ I.I.T. Thionville-Yutz - Université de Lorraine DUT - Producton - Gèrie industriel et maintenance	DUT		Dossier en cours d'examen	Détails

Pour saisir de nouveaux vœux en phase complémentaire :

[Ajouter une formation via le formulaire](#) [Ajouter une formation via la carte](#)



Formulation des vœux du 16 juin au 10 septembre 2020

Phase complémentaire

Pendant la phase complémentaire, le candidat peut formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles

Vœux phase principale

CPGE PCSI, lycée Kleber, Strasbourg

Oui - En attente d'une place

n° 118

INSA, Strasbourg

Oui - En attente d'une place

n° 789

CPGE MPSI, lycée Louis le Grand, Paris

Oui - En attente d'une place

n° 513

ENIM, Metz

Oui - En attente d'une place

n° 222

Vœux phase complémentaire

Licence Physique, Chimie, Mulhouse

Candidature phase complémentaire



Du 8 juillet au 12 septembre 2020

Le candidat auquel aucune proposition d'admission n'a été faite dans le cadre la procédure nationale de préinscription peut demander un accompagnement par une commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

Un candidat préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français dans un centre d'examen à l'étranger, doit adresser, *via* la plateforme, sa demande auprès du recteur de l'académie de son choix.